

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON DU 05 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le cinq décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-huit novembre deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX (arrivée à 18h52), B. BRION, B. CAUL-FUTY,
A. COLLOMB, C. COUDURIER, M. MARCAULT,
M.-J. PERRILLAT-AMEDEE
MM. J. BOEX, R. DECARROUX, S. GAILLARD, J.-P. LE JONCOUR,
C. MOENNE, C. PHILIPPE, F. ROSSET, P. ROUSSEAU-
BARATHON, N. TARDIF, A. VELLUZ

Absentes excusées : MME M. VIGNE donne procuration à M. A. VELLUZ
MME J. FREMEAUX

Secrétaire de séance : MME A. COLLOMB

§§§§§§§§

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.

§§§§§

Madame Amandine COLLOMB est désignée secrétaire de séance.

§§§§§

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 novembre 2016
- Délibérations :
 1. Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2017
 2. Approbation des tarifs communaux pour l'année 2017

3. Intégration de l'actif et du passif du Syndicat Arenthon Scientrier Sports suite à sa dissolution
 4. Exécution de prestations d'assurances - Marché de services : Choix des candidats retenus
 5. Contribution auprès de la Caisse mutuelle de prévoyance du personnel des collectivités territoriales (MUTAME)
 6. Création d'une voie publique et dénomination : Clos Dommartin
- Commission Urbanisme
 - Rapports des commissions et groupements
 - Questions diverses
 - Dates à retenir

S É A N C E

§ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2016

Aucune remarque n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 07 novembre 2016.

DÉLIBÉRATIONS

01.	OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2017 Délibération n°2016-83
------------	---

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin d'honorer les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2017, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-I du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016 selon les limites suivantes :

ELEMENTS	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
Total prévu au budget 2016	147 300 €	329 840 €	1 592 770 €
Autorisations 2017	36 825 €	82 460 €	398 192 €

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **AUTORISE** à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits inscrits au budget 2016, et ce, avant le vote du budget 2017.

02.	APPROBATION DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2017 Délibération n°2016-84
------------	--

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une délibération unique reprenant tous les tarifs communaux a été approuvée en date du 11 décembre 2015.

Monsieur le Maire propose d'appliquer un tarif d'affranchissement pour l'envoi des réponses aux déclarations d'intention d'aliéner, en fonction des tarifs postaux en vigueur.

Monsieur le Maire indique que la salle des Aravis située à la Maison des Associations est retirée de la liste des salles municipales à louer. Cette salle est désormais attribuée de façon permanente à la bibliothèque pour ses expositions et manifestations.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du tableau mis à jour.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** les tarifs à appliquer pour l'année 2017, à compter du 1^{er} janvier 2017,
- ✓ **DECIDE** que cette tarification sera applicable par tacite reconduction sauf modification.

TARIFS COMMUNAUX 2017 – Location des salles municipales

MAISONS DES ASSOCIATIONS	Particuliers arenthonnais	Associations arenthonnaises	Autres associations, sociétés extérieures	Capacité						
					Du 01/10 au 31/03		Du 01/04 au 30/09		Capacité	
					journée	1/2 journée	journée	1/2 journée		
GRANDE SALLE DU REZ-DE-CHAUSSEE (avec cuisine)										
Du 1er avril au 30 septembre	350	CF TARIFS SPECIFIQUES	350	220						
Du 1er octobre au 31 mars	400		400	(180 assis)						
	1000	1000	1000							
PETITES SALLES (sans cuisine)										
					Du 01/10 au 31/03		Du 01/04 au 30/09			
					journée	1/2 journée	journée	1/2 journée		
Salle N°1 - LE JALOUVRE rez-de-chaussée (sans cuisine)	non autorisé	GRATUIT	180	90	150	75	500	500	150	(130 assis)
		500	500	500						
Salle N°1 BIS - SOUS-DINE (rez-de-chaussée côté bar)	non autorisé	GRATUIT	180	90	150	75	500	500	60	(50 assis)
		500	500	500						
Salle N°2 - LE SALÈVE (1^{ère} étage)	non autorisé	GRATUIT	100	50	70	35	100	100	30	
		néant	100	100						
LOCAL VESTIAIRE DE FOOT (Période du 15 juin au 15 août)	150	GRATUIT	non autorisé	30						
	500	néant	néant							

Location de salles

TARIFS SPECIFIQUES AUX ASSOCIATIONS D'ARENTHON Á BUT NON LUCRATIF
 POUR LA GRANDE SALLE DU REZ-DE-CHAUSSE
 DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Fréquences d'utilisation	1 location par an		2 à 3 locations par an		4 locations et plus par an	
	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03
Type d'activité						
Réunions internes à l'association	GRATUIT					
Manifestations régulières ou non accueillant du public à titre payant	GRATUIT		100 €		150 €	
	Forfait basé sur un tarif horaire de 8,50 €					

MAISON DES ASSOCIATIONS**Vaisselle manquante, cassée ou abîmée**

Dénomination	Prix unitaire
Assiette plate	3.90
Assiette Creuse	3.10
Assiette à dessert	2.50
Fourchettes	0.80
Couteau	0.70
Petite cuillère	0.70
Grosse cuillère	0.80
Saladier inox	5.20
Saladier verre	3.60
Pichet eau	10.00
Carafe à vin 50 cl	3.00
Broc pichet à vin 50 cl	6.00
Plat de service Inox	5.50
Plateau	3.50
Corbeille à pain	4.80
Planche à découper	12.00
Tasse à café	1.10
Tasse à thé	1.30
Bol	1.30
Ramequin	0.80
Coupe pain	120.00
Verre à eau	0.70
Verre ballon	0.90
Flûte à champagne	1.70
Louche	6.80
Couteau à découper	4.90
Couteau à pain	5.00
Cuillère de service pleine	4.30
Cuillère à ragoût	4.80
Tire-bouchons	9.80

Concessions cimetières

CATEGORIES	Tarifs
CONCESSIONS CINQUANTENAIRE RENOUEVABLES	
1 emplacement (3m2)	180 €
2 emplacements (6m2)	360 €
CONCESSIONS TRENTENAIRES RENOUEVABLES	
1 emplacement (3m2)	140 €
deux emplacements (6m2)	280 €
COLOMBARIUM 50 ANS RENOUEVABLES	686 €
CAVURNES RENOUEVABLES	
trentenaires	150 €
cinquantenaires	180 €

Emplacements commerces ambulants	40€/ jour
---	-----------

Photocopies (noir et blanc uniquement)	
Format A4	0.15 €
Format A3	0.30 €

Affranchissement	Tarifs postaux en vigueur
-------------------------	---------------------------

3.	INTÉGRATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT ARENTHON SCIENTRIER SPORTS (SA2S) SUITE À SA DISSOLUTION Délibération n°2016-85
-----------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-33, L.5211-25 et L.5211-26 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 40-I ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 96/1157 du 18 juin 1996 portant création du Syndicat Arenthon Scientrier Sports, modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0015 du 25 mars 2016 portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0030 du 17 mai 2016 portant projet de dissolution du Syndicat Arenthon Scientrier Sports (SA2S) ;

Vu la délibération n° 05/2016 en date du 09 juin 2016 du Conseil syndical du Syndicat Arenthon Scientrier Sports approuvant le projet de dissolution du Syndicat,

Vu la délibération n° 2016-50 en date du 11 juillet 2016 du Conseil municipal de la commune d'Arenthon approuvant le projet de dissolution du Syndicat Arenthon Scientrier Sports,

Vu la délibération n° 6/2016 en date du 30 novembre 2016 du Conseil syndical du Syndicat Arenthon Scientrier Sports approuvant l'actif et le passif du Syndicat Arenthon Scientrier Sports avant sa dissolution,

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, une circulaire de la Préfecture de la Haute-Savoie, en date du 11 avril 2016 prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal à la fin de l'année 2016.

Les membres du Conseil Syndical du SA2S ont délibéré en date du 30 novembre 2016 pour la dissolution du Syndicat qui prendra effet au 31 décembre 2016. Elle se traduira par la suppression du budget du syndicat et la répartition de l'actif et du passif et des résultats entre les deux communes d'Arenthon et de Scientrier.

Les tableaux annexés à la présente délibération répartissent l'actif et le passif, ainsi que les résultats, selon la clé de répartition définie dans les statuts.

Pour mémoire la clé de répartition est basée sur 45 % de la population communale et 55 % du potentiel fiscal.

Afin d'assurer la continuité de la gestion de ces équipements sportifs publics, une convention sera signée entre la Commune d'Arenthon et la Commune de Scientrier.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **DÉCIDE** d'intégrer dans le budget principal de la Commune la partie de l'actif et du passif ainsi que les résultats du SA2S qui reviennent à la Commune d'Arenthon,
- ✓ **PRÉCISE** que les opérations d'intégrations sont des opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable des Finances Publiques,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'intégration des biens dans le budget communal.

SYNDICAT ARENTHON SCIENTRIER SPORT (SA2S)

Répartition d'après les données de la Balance transmise
par la Trésorerie le 29/11/2016

Clé de répartition 2016:

Arenthon: 57,10 %
Scientrier : 42,90 %

COMPTES M14	SA2S		ARENTHON		SCIENTRIER		TOTAL		Modalités de la répartition: 57,10 % ARENTHON et 42,90 % pour SCIENTRIER
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	CREDIT	DEBIT	
1021 - Dotations		119 113,41		68 013,76		51 099,65	119 113,41		Répartition avec la clé
10222 - FCTVA		76 114,79		43 461,55		32 653,24	76 114,79		Répartition avec la clé
1068 - Excédent de Fonctt		5 439,18		3 105,77		2 333,41	5 439,18		Répartition avec la clé
110 - Report à nouveau (solde créditeur)		2 280,26		1 302,03		978,23	2 280,26		Répartition avec la clé
119 - Report à nouveau (Solde débiteur)	0,00			0,00		0,00	0,00		Répartition avec la clé
12 - Résultat de l'exercice		0,00		0,00		0,00	0,00		Répartition avec la clé
1323 - Sub. Départements		98 571,40		56 284,27		42 287,13	98 571,40		Répartition avec la clé
1328 - Autres subventions		2 234,90		1 276,13		958,77	2 234,90		Répartition avec la clé
13241- Sub des communes		3 535,81		2 018,95		1 516,86	3 535,81		Répartition avec la clé
1383- Autres sub Départements				0,00		0,00	0,00		Répartition avec la clé
1384- Autres sub communes		89 999,71		51 389,83		38 609,88	89 999,71		Répartition avec la clé
6	0,00								
2118 - Autres terrains	330 028,06		174 714,98		155 313,08			330 028,06	Répartition au réel
2128 - Agencements et aménagements	15 203,17		0,00		15 203,17			15 203,17	Répartition au réel
2158 - Autres Installat° et aménagements	25 207,61		621,99		24 585,62			25 207,61	Répartition au réel
2188 - Autres matériels	24 240,76		24 240,76		0,00			24 240,76	Répartition au réel
7		0,00							
4411 - Redevables	0,00							0,00	
515 - Compte au Trésor	2 609,86		1 490,23		1 119,63			2 609,86	Répartition avec la clé
TOTAUX	397 289,46	397 289,46	201 067,96	226 852,28	196 221,50	170 437,18	397 289,46	397 289,46	

4.	EXÉCUTION DE PRESTATIONS D'ASSURANCES - MARCHÉ DE SERVICES : CHOIX DES CANDIDATS RETENUS Délibération n°2016-86
-----------	--

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la collectivité a décidé d'engager une procédure de consultation auprès des compagnies d'assurances.

En date du 26 septembre 2016, la commune a publié un marché à procédure adaptée pour l'exécution de prestations d'assurances.

Ce marché est divisé en 5 lots :

- Lot 1 : Assurance Dommages aux biens
- Lot 2 : Assurance Flotte automobile et risques annexes
- Lot 3 : Assurance Responsabilité civile
- Lot 4 : Assurance Protection juridique
- Lot 5 : Assurance Risques statutaires

La date limite de remise des offres a été fixée au 07 novembre 2016 à 11h30.

Monsieur le Maire présente le nombre d'offres déposées pour chaque lot :

- Lot 1 : 4 offres
- Lot 2 : 3 offres
- Lot 3 : 1 offre
- Lot 4 : 2 offres
- Lot 5 : 2 offres

Ces offres ont été étudiées le 14 novembre 2016.

Après analyse des offres selon les critères énoncés dans le règlement de consultation (40% pour le prix et 60% pour la valeur technique), Monsieur le Maire propose de retenir les offres des entreprises suivantes :

- Lot 1 : Groupama
- Lot 2 : SMACL
- Lot 3 : SMACL
- Lot 4 : SMACL
- Lot 5 : Groupama

Les offres nommées ci-dessus ont été déclarées économiquement les plus avantageuses et se sont positionnées premières du classement pour les montants prévisionnels annuels hors taxes suivants :

- **LOT 1 - Assurance Dommage aux biens :**
 - ↪ Garanties de base avec franchise de 500 € : 2 769,82 €
 - ↪ Prestation supplémentaire 1 (Evènements naturels fortuits ou de force majeure non reconnus comme catastrophes naturelles) : 500 €
 - ↪ Prestation supplémentaire 2 (Risques non prévus non exclus, y compris effondrement) : 500 €

- **LOT 2 - Assurance Flotte automobile et risques annexes :**
 - ↪ Formule tous accidents sans limitation d'âge des VL et PL avec franchise de 300 € (hors bris de glace) : 1407,69 €

↪ Auto mission sans franchise : 379,13 €

➤ **LOT 3 - Assurance Responsabilité civile :**

↪ Garanties de base sans franchise : 1 474,82 €

➤ **LOT 4 - Assurance Protection juridique (agents, élus et collectivité) :**

↪ Garanties de base sans seuil d'intervention : 506,38 €

➤ **LOT 5 - Assurance Risques statutaires :**

↪ Agents affiliés à la CNRACL : Garanties au taux de 3,90 % sans franchise sauf pour maladie ordinaire (franchises de 15 jours fermes)

↪ Agents non affiliés à la CNRACL : Garanties au taux de 0,73 %, sans franchise sauf pour maladie ordinaire (franchise de 15 jours fermes)

Madame BOEX arrive en cours de séance, à 18h52.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

✓ **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 - Assurance Dommage aux biens : Groupama
- Lot 2 - Assurance Flotte automobile et risques annexes : SMACL
- Lot 3 - Assurance Responsabilité civile : SMACL
- Lot 4 - Assurance Protection juridique : SMACL
- Lot 5 - Assurance Risques statutaires : Groupama

dans le cadre d'un marché à procédure adaptée relatif à l'exécution de prestations d'assurances, à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 12 mois renouvelable trois fois par tacite reconduction,

✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes se rapportant à ce marché,

✓ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.

05.	CONTRIBUTION AUPRÈS DE LA CAISSE MUTUELLE DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MUTAME) Délibération n°2016-87
------------	---

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal du courrier émanant de la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales - La Mutame Savoie Mont-Blanc - qui sollicite le renouvellement de la contribution des agents adhérents pour l'année 2017.

La contribution est de 39 € par agent adhérent et la mairie d'Arenthon compte trois agents adhérents au sein de son personnel, donc le montant total s'élève à 117,00 euros.

Cette aide annuelle concourt aux prestations à caractère social servies aux adhérents :

- Allocations mariage, naissance, frais d'obsèques, rentes d'orphelins,
- Bons de vacances pour les enfants, les enfants handicapés et les retraités,
- Participation à la rémunération de l'aide familiale en cas de maladie ou de maternité,
- Aides exceptionnelles dans les cas graves liés à la maladie.

Monsieur le Maire propose de verser la contribution d'un montant de 117,00 euros au profit de la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales - La Mutame Savoie Mont-Blanc.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le versement d'une contribution de 117,00 (cent dix-sept) euros, au profit de la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales - La Mutame Savoie Mont-Blanc.

06.	CRÉATION D'UNE VOIE PUBLIQUE ET DÉNOMINATION : CLOS DOMMARTIN Délibération n°2016-88
------------	---

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal, et conformément à l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est compétent pour procéder à la dénomination des voies publiques.

Une nouvelle dénomination est à attribuer suite à la création d'un nouveau projet d'aménagement immobilier dénommé « Le Clos du Château » et situé Route de Bonneville au lieu-dit « Chez Dommartin ».

La voirie est matérialisée par une teinte grise sur le plan ci-après.

Il est proposé le nom suivant :

→ Clos Dommartin (le chemin donne sur la Route de Bonneville, et son entrée est située entre l'Impasse Dommartin et le cimetière).

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** la proposition de dénomination de la voie nouvelle : CLOS DOMMARTIN,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes s'y référant.

Les élus s'interrogent sur le creusement des parcelles du projet immobilier « Le Clos du Château ». En effet, cela va engendrer un mur élevé pour les habitations proches de l'Impasse Dommartin ; Il est demandé qu'un courrier soit envoyé au promoteur afin de demander qu'un mur de soutènement ou un autre procédé soit réalisé pour sécuriser les riverains des lots 1 et 10.

CLOS DOMMARTIN



Servitude de passage et d'entretien d'une canalisation d'eaux usées grevant le lot 1.

Nota : les reculs des constructions par rapport aux limites séparatives et aux voies respecteront les articles UB 6, 7 et 8 de la zone UB du PLU d'Arenthon.

Prise de vue dans le paysage proche, voir PA 6

LEGENDE

- Limite de propriété
- - - Application cadastrale
- n° 380 Numéro cadastral
- Borne OGE existante
- Borne pierre existante
- Broche acier
- - - Bord de chaussée
- ▲ Repère de station
- Regard eaux pluviales
- Grille eaux pluviales
- Regard eaux usées
- Mur existant
- - - Clôture
- ▨ Talus existant
- Arbre
- Limite végétation
- Courbe de niveau
- 543.19 Point de nivellement rattaché en NGF IGN69

La commission du 27 octobre 2016

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. et Mme Lilian ROBERT
Clos Dommartin – Lot 2
Zone UB3 : extension autour du chef-lieu

Maison individuelle mitoyenne

Mme Aurélie RICHARD et M. Grégory VISANO
Clos Dommartin – Lot 3
Zone UB3 : extension autour du chef-lieu

Maison individuelle mitoyenne

Mme Lucia ROBERT PERONE
et M. Frédéric ROBERT
Clos Dommartin – Lot 9
Zone UB3 : extension autour du chef-lieu

Maison individuelle mitoyenne

Mme Florine PEILLON
et M. Anthony DE GIOVANNI
Clos Dommartin – Lot 7
Zone UB3 : extension autour du chef-lieu

Maison individuelle mitoyenne

Mme Emmanuelle GENTIL et M. Pascal ENNA
Clos Dommartin – Lot 1
Zone UB3 : extension autour du chef-lieu

Maison individuelle mitoyenne

Mademoiselle Nadège DESALMAND
321 Ter, Route de Fessy
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Maison accolée ossature bois +
garage non accolé**

M. et Mme Sébastien FAUCHEUX
714 Bis, Route de Lanovaz
Zone UC : urbanisation des hameaux

Maison individuelle + garage accolé

La commission du 03 novembre 2016

- Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Madame Dondu PEKER
2256, Route de Bonneville
Zone UC : urbanisation des hameaux

Mur de soutènement + clôture

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Steve CHIBANE et Mme Nelly THEUNISSEM
714, Route de Lanovaz
Zone UC : urbanisation des hameaux

Maison individuelle + garage accolé

M. Thomas MORNET et Mme Emilie SOUCHON
240, Route de Maclenay
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone Nh : zone naturelle humide

**Maison individuelle + garage intégré
+ garage isolé**

➤ Permis d'aménager: la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Claude CHEVROT
Route de Lanovaz
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Lotissement pour 4 lots (maisons
individuelles)**

La commission du 17 novembre 2016

➤ Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Vincent CARDINET
2152, Route de Bonneville
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone Nh : zone naturelle humide

Piscine enterrée

➤ Permis de construire modificatif : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Brice CHAPPÉ
2521, Route de Bonneville
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Déplacement implantation garage et
réduction surface + extension sur le balcon
(toiture 2 pans au lieu de toiture terrasse)**

COMMISSIONS ET SYNDICATS

§ COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON présente le devis de l'architecte JEANNE pour la réalisation des plans du projet de réaménagement et d'extension du local technique, d'un montant de 1 920 € TTC. Un devis va être demandé à l'architecte FROMONT, afin de comparer les prestations.
- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON présente le devis de l'électricien Olivier BOUCHET pour le remplacement des luminaires défectueux dans la salle du Conseil, d'un montant de 2 118,83 euros. Le Conseil valide ce devis.
- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON indique que la Commune est toujours en attente de la fin d'intervention de l'entreprise MDPR pour les travaux de métallerie à l'école et à la Mairie concernant l'accessibilité. Monsieur LE JONCOUR va relancer l'entreprise.
- S'agissant du projet de rénovation du vestiaire de foot, un métrage du bâtiment va être effectué par les membres de la Commission le 07 décembre prochain à 17h00. Des devis

seront ensuite demandés à des entreprises pour la réalisation des travaux.

§ COMMISSION VOIRIES

- Monsieur MOENNE indique aux membres du Conseil qu'un courrier a été envoyé aux riverains du Chemin de la Tour pour les informer de la finalisation de l'aménagement et de la sécurisation de la voie. Il a été rappelé l'interdiction de stationner sur le Chemin de la Tour et le respect des propriétés voisines et de la limitation de vitesse fixée à 30 km/h.
- Monsieur MOENNE est en attente d'un devis de Proximark pour la mise en place d'une signalétique au sol pour les vélos sur la Route de Bonneville.
- Monsieur MOENNE énonce qu'une réunion de la commission sera organisée un samedi matin pour valider l'implantation des nouveaux panneaux de signalisation commandés.
- Monsieur MOENNE informe le Conseil qu'un relevé topographique de la Route de Bonneville, au lieu-dit Les Chars, va être demandé au Cabinet CARRIER pour le projet de réalisation de trottoirs le long de la voie.
- Monsieur MOENNE rappelle qu'une consultation a été publiée pour renouveler le marché d'entretien de la voirie. Plusieurs entreprises ont contacté la Mairie car le diagnostic amiante n'a pas été intégré dans le marché. Il s'agit là d'une nouvelle réglementation depuis 2015. Après renseignements auprès de la société Eiffage, le diagnostic ne sera nécessaire que lors de gros travaux de voirie, tels que le rabotage, le sciage, etc.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – FOSSES – RUISSELLEMENT

- Madame BOEX revient sur la déclaration préalable de la famille Portigliatti concernant un exhaussement. Il a été constaté que la hauteur s'élevait à 4,50 mètres et était donc supérieure à la hauteur déclarée dans l'autorisation d'urbanisme. Par conséquent, il a été demandé à la famille PORTIGLIATTI de redéposer une nouvelle déclaration.
- Madame BOEX rappelle aux membres du Conseil que plusieurs plaintes ont été faites à l'encontre de Monsieur GEORGIEV dénonçant le dépôt de déchets sauvages sur ses parcelles. Ces déchets sauvages causent une gêne physique et visuelle aux riverains. Un courrier va être envoyé à Monsieur GEORGIEV en lui demandant d'enlever tous ses déchets. A défaut, la commune devra prendre des mesures plus directes, afin de faire respecter le cadre de vie des riverains, et de préserver le cadre naturel (présence d'un cours d'eau le long de la parcelle de Monsieur GEORGIEV).
- Une réunion des commissions Environnement et Communication est prévue le mardi 17 janvier à 19h15 en Mairie, afin de mettre à jour le plan de la Commune (rues, ruisseaux, etc.).
- Madame BOEX confirme la date de la prochaine Randonnée du Terroir le dimanche 02 juillet 2017.

§ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE ET SPORT

- Madame COUDURIER indique que depuis le 05 décembre, les parents d'élèves ont l'obligation de déposer et récupérer leurs enfants uniquement au niveau du petit portail, près de la salle d'accueil périscolaire, en raison du plan Vigipirate et afin d'assurer une meilleure sécurité des enfants. Le portail du haut donnant sur la place est désormais fermé et sera réservé à l'accès handicapé uniquement.
Des affiches ont été apposées devant l'école, au Service enfance jeunesse et sport et à l'accueil périscolaire.
- Madame COUDURIER rappelle la réunion du mercredi 07 décembre à 17h30 en Mairie avec TERACTION sur les résultats de l'étude des effectifs et besoins scolaires pour les prochaines années.
- La prochaine commission aura lieu le lundi 13 février à 18h00 en Mairie, afin d'évoquer le renouvellement du PEDT.

§ COMMISSION SOCIALE

- Madame COUDURIER rappelle que le goûter de Noël des Anciens aura lieu le jeudi 15 décembre 2016 à 14h00 à la Maison des Associations, avec les enfants de l'école.
- Madame COLLOMB indique que les recettes du Téléthon s'élèvent à 10 124 €.

§ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE - ANIMATION

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON rappelle que l'APE organise un apéro de Noël et une vente de sapins le vendredi 09 décembre après la sortie des classes.

§ COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE

- Bibliothèque
 - Un atelier d'écritures est organisé le lundi 19 décembre à la bibliothèque.
 - L'exposition « Arenthon d'hier et d'aujourd'hui » continue jusqu'au samedi 17 décembre inclus.
- Culture
 - Monsieur DESTRUEL, Directeur général des services, informe le Conseil que la statue Saint Sébastien sera livrée à l'église le lundi 12 décembre, après plusieurs années de restauration.

§ COMMISSION COMMUNICATION – INFORMATION

- Madame BOEX rappelle aux élus de penser à prendre des photos des travaux et projets menés par la Commune, afin de pouvoir illustrer les articles à paraître dans le bulletin, sur le site internet ou dans le journal.

- Madame BOEX énonce que le nouveau internet de la Commune est en ligne depuis le 1^{er} décembre 2016.

§ COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

- Monsieur MOENNE fait un retour sur la réunion avec le CAUE et l'économiste Monsieur TOURNIER qui a eu lieu le 30 novembre dernier.
Des estimations des travaux ont été établies :
 - 1 806 120 e pour le projet de rénovation de l'école,
 - 1 652 880 € pour le projet d'aménagement de la place du village.Monsieur MOENNE indique que l'aménagement de la place pourra être réalisé en plusieurs phases, et qu'il serait opportun de faire appel à un concours d'architecte pour avoir une vue d'ensemble sur le projet d'aménagement de la place.
Les membres du Conseil seraient également favorables à la mise en place d'un concours d'architectes pour le projet de rénovation de l'école.
Après débat, les élus souhaitent, à l'unanimité, faire appel en premier lieu à un concours d'architectes pour le projet d'aménagement de la place du village, et assez rapidement afin de prévoir dans de brefs délais l'aménagement du secteur devant la Mairie et la micro-crèche.
Monsieur MOENNE va se rapprocher du CAUE pour connaître la suite de la procédure.
- Face à la présentation de ces projets et de ces montants, Monsieur le Maire souhaite évoquer le besoin de recettes nouvelles.
Monsieur le Maire énonce la taxe sur les logements vacants, mais aussi la taxe sur les terrains devenus constructibles et l'augmentation du taux de la taxe d'aménagement.
Ces recettes, si elles sont votées pour 2018, permettront de financer une partie de ces aménagements.
A l'unanimité, les membres du Conseil sont favorables à la mise en place de la taxe sur les terrains devenus constructibles et à l'augmentation du taux de la taxe d'aménagement pour 2018. Ces nouvelles recettes permettront de réaliser de gros travaux d'investissement et d'aménagement nécessaires face à l'augmentation actuelle et future de la population.

§ SYNDICAT MIXE D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES ABORDS (SM3A)

- Monsieur MOENNE informe le Conseil des travaux de rénovation des bâtiments du SM3A. Les locaux seront déménagés durant les travaux (isolation, construction d'une salle de réunion, accessibilité des PMR).
- Monsieur MOENNE indique que des recrutements de personnel sont en cours en raison de l'accroissement des compétences du syndicat.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur DESTRUEL indique que durant les vacances de Noël, la Mairie sera ouverte aux jours et heures habituels, mis à part le lundi 26 décembre où la Mairie sera fermée toute la journée.

Par ailleurs, en raison des inscriptions sur les listes électorales permises jusqu'au 31 décembre, la Mairie sera exceptionnellement ouverte le samedi 31 décembre de 9h00 à 12h00.

DATES A RETENIR

- ✓ Mercredi 07 décembre à 17h30 en Mairie : Réunion Commission Affaires scolaires et TERACTION
- ✓ Vendredi 09 décembre à 15h45 : Apéro de Noël et vente de sapins organisés par l'APE
- ✓ Mercredi 14 décembre à 18h00 en Mairie : Réunion du Conseil d'administration du CCAS
- ✓ Jeudi 15 décembre à 14h00 à la Maison des Associations : Goûter de Noël des Anciens, avec les enfants de l'école
- ✓ Mardi 20 décembre à 19h00 à Saint-Laurent : Réunion du Conseil communautaire
- ✓ Mercredi 21 décembre à 17h30 en Mairie : Réunion du Syndicat d'eau
- ✓ Mardi 03 janvier à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Vendredi 13 janvier à 19h30 à la Maison des Associations : Cérémonie des vœux
- ✓ Mardi 17 janvier à 19h15 en Mairie : Réunion Commissions Environnement et Communication (mise à jour plan de la commune)
- ✓ Lundi 06 février à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Dimanche 23 avril : Elections présidentielles – 1^{er} tour
- ✓ Dimanche 07 mai : Elections présidentielles – 2nd tour
- ✓ Dimanche 11 juin : Elections législatives – 1^{er} tour
- ✓ Dimanche 18 juin : Elections législatives – 2nd tour
- ✓ Dimanche 02 juillet : Randonnée du Terroir

Séance levée à 20h45.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Amandine COLLOMB



Le Maire,
Alain VELLUZ



Affiché le 04 / 01 / 2017.

